
AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERÊT

00000012 /ASMI/MINEE/SG/DERME/2026 DU 29 JAN 2026

**POUR LA PRESELECTION DES CABINETS OU BUREAU D'ETUDES
TECHNIQUES (B.E.T) EN VUE DES ETUDES, PRODUCTION ET DIFFUSION DES
DONNEES STATISTIQUES DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENERGIE,
EDITION 2026**

FINANCEMENT : BIP 2026

Le Ministre de l'Eau et de l'Énergie se propose par le présent Avis à Manifestation d'Intérêt Ouvert, d'arrêter une liste restreinte de Cabinets Nationaux qualifiés à soumissionner pour les études, production et diffusion des données statistiques du secteur de l'eau et de l'énergie, édition 2026 financées par les ressources de l'État, pour le compte de l'année budgétaire 2026.

I. CONTEXTE

L'essor du secteur de l'eau et de l'énergie est l'un des grands piliers sur lesquels repose la vision de développement du Cameroun. Au regard de son importance dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) du pays, le principal défi dans ce secteur est d'accroître significativement l'accès des populations à l'eau et à des services d'assainissement liquide et énergétiques fiables, abordables et durables.

Toute décision ou action en matière de politique en eau, assainissement liquide et énergétique est d'autant plus pertinente qu'elle repose sur une analyse approfondie préalable de la situation réelle. Cette analyse passe par la disponibilité des données aussi désagrégées que possible pour procurer aux décideurs, aux investisseurs, chercheurs et autres, une image claire de la situation vécue.

Ce principe a été mis en évidence par le Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE) à travers la mise sur pied du projet Système d'Information Énergétique du Cameroun (projet SIE-Cameroun) en 2006, puis par la création de la Cellule du Système National d'Information Énergétique (CSNIE) et de la Cellule du Système d'Information sur l'Eau (SIE) en charge de la collecte, de la validation, de la conservation, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données et statistiques de l'eau et de l'énergie par décret N° 2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Énergie.

Ainsi, depuis 2006, la production statistique a enregistré à son actif la production et la diffusion des documents suivants : les rapports sur la situation énergétique du Cameroun (édition 2007, 2008,

2009, 2010, 2011), l'annuaire statistique de l'Eau et de l'Energie, édition 2014, le rapport sur la situation énergétique du Cameroun, édition 2015 et le bilan énergétique du Cameroun, édition 2016.

Dans l'optique d'assurer la continuité de l'élaboration des outils de suivi de la mise en œuvre de la politique nationale du secteur de l'eau et de l'énergie à l'instar du **l'annuaire statistique et du bilan énergétique du Cameroun**, le Ministère de l'Eau et de l'Energie sollicite l'assistance d'un Cabinet ou Bureau d'Etudes ayant une expérience avérée dans la production des documents de politique sur l'eau et l'énergie, des documents de stratégie de l'eau et de l'énergie, des documents de statistiques sur l'eau et l'énergie et des enquêtes liées à l'eau et l'énergie.

II. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La présente Sollicitation à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification des Cabinets ou Bureaux d'Etudes ayant des références avérées en matière de production des documents de politique de l'eau et de l'énergie, des documents de stratégie de l'eau et de l'énergie, des documents de statistiques de l'eau et de l'énergie et des enquêtes liées à l'eau et à l'énergie, pour participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif à la production de l'Annuaire Statistique et du Bilan Energétique du Cameroun, édition 2026.

III. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt consistent à :

- Définir les indicateurs du secteur de l'eau et de l'énergie ;
- Elaborer la maquette de l'annuaire statistique ainsi que celle du Bilan énergétique du Cameroun ;
- Concevoir et valider les outils de collecte des données liées à l'eau, à l'assainissement liquide et à l'énergie ;
- Harmoniser la méthode de collecte ;
- Sensibiliser les principaux acteurs du secteur de l'eau et de l'énergie ;
- Collecter les données auprès des potentiels fournisseurs de données de la période allant de 2015 à 2025 ;
- Traiter et analyser les données collectées ;
- Rédiger la mouture de l'annuaire statistique de l'eau et de l'énergie, et du bilan énergétique ainsi que le dépliant afférent à chaque document en français et en anglais ;
- Valider les moutures de l'annuaire statistique de l'eau et de l'énergie et du bilan énergétique ;
- Relire les moutures amendées des documents ;
- Imprimer les exemplaires de l'annuaire statistique de l'eau et de l'énergie et le bilan énergétique du Cameroun et des dépliants ;
- Diffuser l'annuaire statistique de l'eau et de l'énergie, ainsi que le bilan énergétique.

IV. FINANCEMENT

Le financement des prestations sera assuré par le budget de l'Etat du Cameroun au titre de l'exercice 2026.

V. DUREE DES PRESTATIONS

La durée des prestations relative à l'élaboration et diffusion de l'Annuaire Statistique et du Bilan Energétique de Cameroun, édition 2026 est de dix (10) mois contractuels à compter de la signature de l'Ordre de Service.

VI. CRITERES DE PARTICIPATION

La participation à la présente sollicitation à manifestation d'intérêt est ouverte à tous les Cabinets ou bureaux d'études installés au Cameroun :

- Justifiant des capacités administratives, techniques et financières requises notamment :
 - Présenter un dossier administratif conforme ;
 - Disposer du matériel et du personnel appropriés pour les prestations à réaliser ;
 - Avoir une bonne expérience dans la production des documents de politique de l'eau et de l'énergie, des documents de stratégie de l'eau et de l'énergie, des documents de statistiques de l'eau et de l'énergie et des enquêtes liées de l'eau et de l'énergie;
 - Disposer d'une capacité financière supérieure ou égale à dix millions (10 000 000) FCFA.
- N'avoir jamais fait l'objet d'un constat de carence technique ou financière dans le cadre d'un suivi et/ou d'une étude de marchés antérieurs relevant du domaine de l'énergie au MINEE.

VII. PIECES A FOURNIR ET PRESENTATION DE L'OFFRE

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie invite à cet effet les Cabinets ou bureaux d'études intéressés et ayant l'expertise requise à manifester leur intérêt.

Ils peuvent s'associer en groupement pour renforcer leurs compétences respectives.

Ils devront manifester leur candidature en présentant leur dossier dans une enveloppe scellée contenant à l'intérieur deux enveloppes :

La première enveloppe dite «enveloppe A » sera cachetée et portera la mention « pièces administratives ». Elle contiendra les documents ci-après :

1. Une déclaration de manifestation d'intérêt timbrée à 1 500 FCFA faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au(x) signataire(s) ;
2. L'accord de groupement le cas échéant ;
3. La désignation du mandataire du groupement ;
4. Un certificat de non-faillite délivré par les instances compétentes ;

5. Une carte de contribuable en cours de validité ;
6. Une pièce attestant de la capacité financière exigée, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances ;
7. Une attestation de localisation et un plan de localisation ;
8. Une attestation de non-redevance datant de moins de trois mois délivrée par l'autorité compétente ;
9. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;
10. L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP.

N.B : L'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera le rejet pur et simple de la candidature.

La seconde enveloppe dite «enveloppe B» sera cachetée et portera la mention « offre technique ». Elle contiendra les documents ci-après :

1. **L'organigramme complet et le personnel composant le Bureau d'Etudes ;**
2. **La liste du personnel d'encadrement.**

Le Cabinet ou le Bureau d'Etudes et/ou groupement de Bureaux d'Etudes fournira la liste définissant le personnel d'encadrement dont :

- 1) **Un Chef de projet :** Ingénieur en statistique, en statistique et économie, en énergie, en Génie électrique, en informatique, en énergies renouvelables, électrotechnique, électromécanique, industriel, en pétrole, hydraulicien, démographe, génie rural ou diplôme jugé équivalent (Bac+5 au moins) justifiant d'une expérience professionnelle de sept (07) ans et d'au moins deux (02) références en tant que Chef de mission ou Chef de projet, chef de mission-adjoint ou chef de projet adjoint dans la production des documents de politique du secteur de l'eau et de l'énergie, des documents de stratégie du secteur de l'eau et de l'énergie, des documents de statistiques de l'eau et de l'énergie énergétiques et des enquêtes liées à l'eau et à l'énergie ;
- 2) **Un ingénieur statisticien, statisticien-économiste,** : ingénieur statisticien, statisticien-économiste, démographe ou diplôme jugé équivalent (Bac+5), cinq (05) ans d'expérience parmi lesquelles ressortent deux (02) références dans la production des documents de politique du secteur de l'eau et de l'énergie, des documents de stratégie du secteur de l'eau et de l'énergie, des documents de statistiques de l'eau et de l'énergie énergétiques et des enquêtes liées à l'eau et à l'énergie ;
- 3) **Un ingénieur énergéticien, électricien, énergies renouvelables, électrotechnicien, électromécanicien, industriel, pétrolier, environnementaliste :** ingénieur énergéticien, électricien, énergies renouvelables, électrotechnicien, électromécanicien, industriel, pétrolier, environnementaliste, ou diplôme jugé équivalent (Bac+5), cinq (05) ans d'expérience parmi lesquelles ressortent deux (02) références dans la production des documents de politique du secteur de l'eau et de l'énergie, des documents de stratégie du secteur de l'eau et de l'énergie, des documents de statistiques de l'eau et de l'énergie énergétiques et des enquêtes liées à l'eau et à l'énergie ;

- 4) **Un ingénieur hydraulicien, hydrologue, ingénieur eau et assainissement, ingénieur traitement des eaux** : ingénieur hydraulicien, hydrologue, ingénieur eau et assainissement, ingénieur traitement des eaux, ingénieur en génie rural, environnementaliste, ou diplôme jugé équivalent (Bac+5), cinq (05) ans d'expérience parmi lesquelles ressortent deux (02) références dans la production des documents de politique du secteur de l'eau et de l'énergie, des documents de stratégie du secteur de l'eau et de l'énergie, des documents de statistiques de l'eau et de l'énergie énergétiques et des enquêtes liées à l'eau et à l'énergie ;

- 5) **Un ingénieur des travaux informatiques, géomaticien** : ingénieur des travaux informatiques, géomaticien, ou diplôme jugé équivalent (Bac+3), (05) ans d'expérience parmi lesquelles ressortent une (01) référence dans la production des documents de politique du secteur de l'eau et de l'énergie, des documents de stratégie du secteur de l'eau et de l'énergie, des documents de statistiques de l'eau et de l'énergie énergétiques et des enquêtes liées à l'eau et à l'énergie ;

- 6) **Un expert traducteur** : expert traducteur ou diplôme jugé équivalent (Bac+3) au moins, cinq (05) ans d'expériences dans la traduction des documents en anglais ou en français.

La liste du personnel ci-dessus sera accompagnée de :

- Une photocopie certifiée de la Carte Nationale d'Identité ;
- Un curriculum vitae de chaque personnel, daté et signé ressortant clairement les missions effectuées, les lieux, les noms et adresses des clients, la valeur financière ainsi que les dates de démarrage et de fin desdites missions ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel, assortie d'une attestation de présentation de l'original du diplôme ;
- Une attestation de disponibilité signée par chaque personnel ou une copie du contrat de travail dudit personnel ;
- Une définition des affectations proposées pour chaque personnel.

7) Les références du Bureau d'Études pour les prestations similaires

Le Cabinet ou le Bureau d'Études et/ou groupement de Bureaux d'études présentera ses références pour des prestations similaires. Celles-ci seront validées sur la base des pièces justificatives signées par les bénéficiaires desdites prestations (1^{ère} et dernière pages des marchés, attestations de bonne fin d'exécution, ou tout autre document faisant foi, etc.).

Lesdites références devront clairement ressortir la désignation des prestations, le lieu d'exécution, le profil des experts utilisés, le nom du chef d'équipe, la valeur financière, les noms et adresses des bénéficiaires ainsi que les dates de démarrage et de fin desdites prestations.

8) Note méthodologique

Le Cabinet ou le Bureau d'Etudes rédigera une note méthodologique explicitant sa compréhension de l'étude à mener, l'organisation, la démarche à mettre en place pour sa réalisation ainsi que son planning d'exécution.

9) Les moyens techniques et matériels

Le Cabinet ou le Bureau d'Etudes devra justifier des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession, nécessaires à la réalisation des prestations et signer un certificat de vérification autorisant le maître d'ouvrage à vérifier l'effectivité dudit matériel.

Pour cela, il devra fournir une liste précisant l'âge, les photos et la description technique des moyens dont il dispose, avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises et/ou des factures) ou présentation de la convention de location.

NB : Toute fausse déclaration entraînera le rejet automatique de l'offre du soumissionnaire.

10) Une attestation de capacité financière

Elle devra être délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances et dont le montant doit être supérieur ou égal à dix millions (10 000 000) de francs CFA.

VIII. ACQUISITION DES DOCUMENTS

L'acquisition des documents relatifs au présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt est gratuite.

Toutefois, l'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres Restreint, se fera conformément à la réglementation en vigueur en matière de passation des marchés publics en République du Cameroun.

Les Bureaux d'Etudes peuvent, aux heures ouvrables, obtenir ou consulter les Termes de Référence des prestations demandées et les informations complémentaires, dès publication du présent avis au secrétariat du Directeur des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie.

IX. REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature rédigés en français et/ou en anglais seront déposés en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles sous pli fermé contre récépissé au plus tard le 26 FEV 2026 à 14 heures précises, heure locale au Ministère de l'Eau et de l'Energie, B.P. 70 Yaoundé, Direction des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie avec la mention suivante.

AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 0000012 /ASMI/MINEE/SG/DERME/2026 DU 29 JAN 2026

**POUR LA PRESELECTION DES CABINETS ou BUREAU D'ETUDES
TECHNIQUES (B.E.T) EN VUE DES ETUDES, PRODUCTION ET DIFFUSION DES
DONNEES STATISTIQUES DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENERGIE,
EDITION 2026**

(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement) »

X. PUBLICATION DES RESULTATS

A l'issue de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de Cabinets pré-qualifiés sera établie.

Les bureaux d'études ainsi retenus seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint qui leur sera adressé conformément à l'article 57 alinéa 8 du Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques.

XI. CRITERES D'EVALUATION DES DOSSIERS

X.1- Critères éliminatoires

- Dossier non-conforme aux prescriptions du présent avis ;
- Capacité financière insuffisante ou non présenté ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées.

X.2- Critères essentiels

N°	Critères d'évaluation	Points
1	Présentation de l'offre	05
2	Organisation, méthodologie et planning d'exécution	15
3	Expériences générales du Cabinet (05pts/expérience)	10
4	Expérience du Cabinet dans les prestations relatives à la production des documents de politique de l'eau et de l'énergie, des documents de stratégie de l'eau et de l'énergie, des documents de statistiques de l'eau et de l'énergie et des enquêtes liées à de l'eau et de l'énergie (10pts/expérience)	30
5	Qualifications et expérience du personnel d'encadrement	35
6	Matériel, moyens logistique et techniques de mise en œuvre	05
	TOTAL	100

Seuls les candidats ayant obtenu, à l'issue de cette évaluation, une note supérieure ou égale à 70 points/100, seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres National Restreint.

XII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

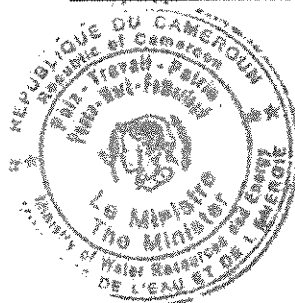
Tout renseignement complémentaire relatif au présent avis peut être obtenu à la Direction des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie du Ministère de l'Eau et de l'Energie.

Yaoundé, le 29 JAN 2026

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP (Pour publication)
- MINEE
- Président CPM/MINEE
- SOPECAM (Pour publication)
- Affichage
- Chrono
- Archives

LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE



Etoundou Essomba Gaston